



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni Jeudi 16 novembre 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Création de vestiaires et toilettes publiques en accessibilité handicapée aux ateliers municipaux: validation de l'avant-projet sommaire (APS)

La commune a un projet de créer des toilettes publiques aux normes handicapées et des vestiaires pour le personnel municipal afin de mettre aux normes les ateliers municipaux. Le cabinet d'architecture Sandrine ROYER a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Il a déposé un Avant-Projet Sommaire (APS) pour les travaux précités en intégrant la problématique de l'accessibilité. Le Conseil municipal à l'unanimité, VALIDE l'APS présenté qui porte le coût prévisionnel des travaux à 64 500 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre.

### 2/Demande de subvention : Aménagement de vestiaires dans les ateliers municipaux et création de toilettes publiques aux normes handicapée pour l'aire de stationnement des camping-cars

La commune a un projet de créer des toilettes publiques aux normes handicapées. Les toilettes publiques permettront de proposer un service supplémentaire aux usagers de l'aire de camping-car située devant les ateliers municipaux. L'estimatif des travaux s'élève à 64 500 € HT. Une participation financière de l'Etat peut être escomptée au titre des opérations d'aménagement des ateliers municipaux et d'équipement pour le tourisme de l'aire d'accueil des camping-cars.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, Approuve le plan de financement des travaux et sollicite toute les subventions afférentes au projet.

### 3/Demande de subvention DETR 2018 : extension du centre périscolaire

Le projet consiste à réaliser une extension de 30 places supplémentaires pour dimensionner le bâtiment à 90 places. Il est prévu de créer des ateliers séparés pour petits et grands, une salle de repos, des couloirs de circulation avec un nouveau hall d'accueil, un nouveau bureau pour le directeur du centre périscolaire, des rangements et des vestiaires. Le projet est estimé à 600 000 € HT dont 489 600 € HT de travaux. L'ouverture est prévue en septembre 2019.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet et SOLLICITE l'aide auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours au projet, et en particulier celle de l'Etat au titre de la DETR 2018

### 4/Dotation Globale de Fonctionnement : calcul des extensions de voirie de la commune

CONSIDERANT les nouvelles voiries issues du lotissement AFUA KLOTTWILLINGEN  
CONSIDERANT la mise à jour des longueurs de voirie comme suit :  
Données actualisées :

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité,  
Approuve l'actualisation de la longueur de la voirie communale dont le linéaire s'établit à 14 746 mètres.

#### **5/Demande de subvention école élémentaire : projets Kayak et Arts du cirque**

L'école élémentaire a 2 projets de classe transplantée pendant le temps scolaire en 2018

##### **Kayak/paddle :**

2 classes (CE2+CM1/CM2 = 43 élèves) participeront à une classe transplantée canoë/Kayak du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin.

##### **Arts du cirque :**

2 classes (CP+CE1 =43 élèves) participeront à une classe transplantée « Arts du Cirque » du 5 au 9 février 2018.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 500 € par projet pédagogique à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

#### **6/Demande de subvention école maternelle : projet Baby Gym**

Afin de développer la motricité des enfants de l'école maternelle et de les aider à supporter certaines peurs, l'école maternelle va emmener les enfants au baby gym de La Wantzenau. Le coût du projet avec les transports est d'environ 1 120 €. il y a 6 séances pour 75 enfants  
Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, Décide de verser une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle afin de soutenir le projet pédagogique baby gym.

#### **7/Demande de subventions réparation d'un instrument de l'Harmonie Municipale**

La Musique Union Kilstett sollicite une subvention pour la prise en charge de la révision complète d'une flûte traversière dont le coût s'élève à 90 €. L'instrument est utilisé pour l'Harmonie Municipale.

Le Conseil municipal à l'unanimité Décide de subventionner à hauteur de 40% la révision complète de l'instrument qui s'élève à 90 €. La subvention sera versée à la Musique Union Kilstett.

#### **8/Avancement d'échelon des enseignants de l'école de musique municipale**

Les professeurs de l'école de musique municipale sont des contractuels recrutés sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe qui ne bénéficient pas d'un avancement d'échelon à l'ancienneté comme les fonctionnaires titulaires.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, Décide d'augmenter d'un échelon les enseignants de l'école de musique tous les 5 ans d'ancienneté.

#### **9/Droit de Prémption Urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 5 cessions immobilières

#### **10/Vente de lot Bois :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de fixer forfaitairement le prix de vente d'un lot bois contenant 1chêne : fossé Planheckgraben : 15 € le lot et Décide de fixer forfaitairement le prix de vente d'un lot de chênes secs : fossé Planteilgraben : 40 € le lot.

#### **11/Intervention des conseillers :**

Un conseiller est intervenu concernant la mise en place de badge à l'accès de la déchetterie

Le Maire

Gabriel MULLER